

## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTE-ISLE

#### Délibération N° 2026/35

**Membres en exercice : 11**

Membres présents : 7

Membres votants : 10

Date de la convocation : 26/06/2026

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 2

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, le Conseil Municipal de HAUTE-ISLE dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur BOUQUEREL Jean-Yves, Maire.

**Présents :** Mme BARON Sylvie, M. BOUQUEREL Jean-Yves, Mme DESSOUE Marie, Mme FORGE Sylviane, Mme GÉNIN-JEANCOLAS Christine, M. RAIMOND Guillaume, M. SOUCHU Patrick.

**Absents :** M. GUILLOTEAU Mathieu.

**Absent excusé :** M. Laurent CAMUS (Pouvoir à Mme DESSOUE Marie), , Mme RENAULT Adèle (Pouvoir à M. RAIMOND Guillaume), M. VIDOINE Damien (Pouvoir à Mme BARON Sylvie).

**Secrétaire de Séance :** M. RAIMOND Guillaume

#### Objet : **CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION DE PARCELLES COMMUNALES SUR LA COMMUNE DE HAUTE-ISLE**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la convention du 22/02/2010 entre le Parc et l'Etat, fixant les modalités de gestion de la réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine,  
Vu le compte-rendu du vote électronique du Comité de pilotage restreint du 22/10/2016 nommant le Parc structure animatrice de site Natura 2000FR1100797 « Coteaux et boucles de la Seine »,  
Vu le projet de convention de délégation de gestion de parcelles communales sur la commune de Haute-Isle,  
Considérant la demande du PNR du 17/06/2026 nous demandant de statuer sur leur projet de convention,

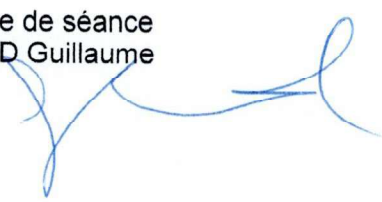
Monsieur le Maire propose de signer la convention qui transfère au Parc naturel régional du Vexin français, pour la durée des contrats Natura 2000, les droits réels et personnels attachés à l'unité foncière sur les parcelles communales citées dans ladite convention.

**Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité,**

**ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire.**

A la majorité (pour : 8, contre : 0, abstentions : 2 (M. CAMUS Laurent, Mme DESSOUE Marie))

Le Secrétaire de séance  
M. RAIMOND Guillaume



Le Maire  
M. Jean-Yves BOUQUEREL



Envoyé en préfecture le 11/07/2026

Reçu en préfecture le 11/07/2026

Publié le



ID : 095-219503018-20260702-2026\_35-DE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Préfecture de ... le ... et de sa publication légale le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>. Les voies et délais de recours pourraient être complétées par le recours administratif (voir modèle arrêté)